



Introduction :

En 2004, lorsque nous avons créé Coopéquita, nous étions persuadés qu'elle n'était pas née uniquement pour permettre aux consommateurs ou aux producteurs d'avoir, soit pour les uns, des produits de bonnes qualités, soit pour les autres, un revenu supplémentaire, mais elle était la petite dernière d'une grande lignée.

Cette brochure va essayer de remonter le temps et permettre de mieux comprendre pourquoi l'aventure des coopératives est toujours d'actualité, encore plus aujourd'hui qu'hier en nous permettant de ne plus être dépendants des grands groupes alimentaires et financiers qui sont au pouvoir.

La première pierre d'une société autogestionnaire est la suffisance alimentaire. De tout temps, des communautés ont essayé de vivre libres en se regroupant et de tout temps les pouvoirs les ont combattues.

De la commune, en passant par les maquis du Jura, ou pendant la guerre d'Espagne, les coopératives regroupant ouvriers, paysans, artisans ont joué un rôle important dans le mouvement ouvrier. elles sont aujourd'hui un espoir pour une alternative à la société libérale et pour un monde meilleur.

L'histoire des coopératives s'écrit un peu chaque jour, elle est partie prenante de nos luttes présentes et à venir pour un autre futur. Jeff

« L'histoire de la coopérative se lie intimement à celle du socialisme »

Congrès International des Associations ouvrières de Production
(Paris, 1900)

Evoquer le mouvement coopératif suscite inmanquablement des réactions passionnelles au sein du mouvement révolutionnaire. Le mot est parfois à peine prononcé que certains dégagent immédiatement l'anathème, les coopératives n'étant pour eux qu'une forme de regroupement, tant au niveau de la production que de la consommation, de type capitaliste, dénuée de tout intérêt pour le combat social.

Pour d'autres, les mêmes coopératives sont des structures sociales parées de toutes les vertus, alternatives aussi bien à l'entreprise de production qu'au système de distribution des produits, phalanstères dans lesquels le producteur comme le consommateur se réalise en toute autonomie.

Des origines du mouvement ouvrier à aujourd'hui, les voies du coopératisme et du mouvement ouvrier organisé ont connu des trajectoires sinueuses, tissant durant certaines périodes des liens de proximité très étroits, s'ignorant à d'autres moments, s'affrontant même parfois.

Ceci étant un constat global, nécessairement un raccourci car le secteur coopératif comme le mouvement ouvrier organisé (en syndicats, en partis) n'a jamais été homogène, traversé de courants divers, aussi peu unifié que ne l'est le mouvement syndical.



Nous pouvons donc dire qu'au sein du mouvement coopératif il y a eu, historiquement, des tendances qui ont posé la question de leur rapport avec la classe ouvrière, ses combats, ses aspirations. Alors que la lutte pour l'émancipation sociale actuelle, en France comme d'un point de vue international, voit émerger l'idée et la pratique coopérativistes.

En effet, alors que dans des zones libérées du **Chiapas au Mali** en passant par des entreprises délocalisées de France ou des mines du Pays de Galles, les travailleurs, paysans, ouvriers s'interrogent sur l'idée du coopératisme et développent ce type de structures, il est plus qu'urgent de contribuer à une approche de classe de la question et des conditions de sa confrontation avec le syndicalisme révolutionnaire et le mouvement ouvrier.

L'histoire ancienne du pourquoi des coopératives est celle des formes archaïques, mais encore très présentes dans les esprits au début du 19ème siècle, de propriété collective,

d'exploitation communautaire, de droits d'usage exercés en dehors de tout droit de propriété individuelle.

3

A un bout du territoire, les fruitières du Jura (exemple le plus souvent cité comme point de démarrage des coopératives) est un mode d'organisation ancestral des éleveurs depuis au moins le 13^e siècle. Les éleveurs, petits ou grands, apportent leur lait à la fruitière, assurent ensemble la fabrication du fromage et son écoulement, et se partagent les (.bénéfices en fonction des quantités de lait apportées

A l'autre bout, la "mine aux mineurs" de RANCIE, - six siècles d'exploitation pré-coopérative d'une mine de fer dans l'Ariège , exploitée sous forme communautaire, depuis 1293, comme droit collectif d'usage des habitants de la vallée, jusqu'à sa prise en gestion par le préfet en 1833 et sa prise de contrôle par la Société des Mines de l'Ariège sous le second Empire

Entre les deux, les "communautés taisibles" , exploitations multi-familiales de terres indivises sous l'autorité de chefs de famille élus, du Centre de la .France

4

De même, les droits d'usage, de pacage, de glanage, d'affouage, etc. consacraient, sur le simple fondement du travail et du besoin de subsistance de l'unité familiale, le droit de disposer des fruits de la terre sans être propriétaire ou fermier de celle-ci, ainsi, "consorces", confréries, compagnonnages tissaient des réseaux serrés .d'entraide et de mutualité

La rupture est celle bien connue des lois révolutionnaires, directement inspirées des projets avortés de TURGOT et des analyses de l'*Encyclopédie*, qui détruisent toutes les formes collectives d'action, de défense, de travail, d'entraide ; et qui, un peu plus tard, avec le Code Civil, organisent la forme la plus absolue en Europe du droit de propriété individuelle, d'où va procéder la brutale restriction des droits d'usage. Apparaît ainsi en Ariège, la "guerre des demoiselles", violente riposte des paysans amputés de leurs droits immémoriaux de pacage et d'affouage, après la mise en du Code forestier de 1827. Nous sommes en 1829, la population de l'Ariège ne cesse d'augmenter et les paysans s'appauvrissent. Ignorant de ces réalités et soucieux de reconstituer la forêt dévastée par des siècles d'exploitation, Charles X décide de reprendre aux communes le sol domanial en instaurant une nouvelle administration forestière. Depuis le Moyen-Age, le Couserans et les hautes vallées de l'Ariège, reculés, vivent en quasi-autarcie. La forêt, ce qu'elle offre, assure la survie de la population qui la considère comme son bien propre. Les paysans des vallées de la Bellongue, de Bethmale, du Biros mais aussi de Massat, s'insurgent et

"les Demoiselles" font leur apparition. Déguisés en femmes avec de longues chemises blanches, des foulards ou des perruques, le visage noirci ou caché, les hommes attaquent, souvent la nuit, les grands propriétaires, les gardes forestiers et gendarmes, les maîtres de forges et les charbonniers. Inorganisés et sans conscience politique, les paysans conduisent cette "guerre" avec peu d'armes. Pourtant sous l'aspect "carnavalesque" de cet événement, "les Demoiselles" vont installer une atmosphère de peur qui inclinera le pouvoir à instaurer des mesures d'amnistie et assouplir les lois de cette administration forestière. Ce conflit, intense de 1829 à 1832, s'étendra jusqu'en 1872.



Mais c'est aussi la diffusion du salariat, état de dépendance et de précarité, de déréliction juridique et de véritable indignité sociale .

L'état de ceux qui, dans les corporations de l'Ancien Régime n'avaient pas pu accéder à la maîtrise ou en avaient été déchus, comme de ceux qui, soumis à ceux qui possédaient, n'étaient propriétaires de rien, et pas même de la liberté de changer d'emploi.

Ils étaient deux fois tenus et retenus, par le "livret ouvrier" et par l'autorité supérieure que le Code Civil donnait à la parole du maître sur celle de l'ouvrier.

En réaction, deux requêtes vont, pendant la première moitié du 19^{ème} siècle, mobiliser le prolétariat urbain :

- ❖ l'organisation du travail, comportant pour l'essentiel à la fois le droit de négocier les prix, les "tarifs", les rémunérations, et le droit d'association, entre patrons et ouvriers ou entre ouvriers seuls.
- ❖ le droit au travail, signifiant ensemble le droit à un emploi après les crises meurtrières de 1825, 1836, 1847, le droit à la maîtrise de son travail (c'est-à-dire au statut "d'ouvrier libre"), le droit aux fruits de son travail (récupération de la dîme de l'entrepreneur et de celle plus lourde encore, du "marchandeur"), en bref: l'abolition de la propriété "capitaliste" des outils et du "louage" de la personne humaine au propriétaire, autrement dit l'abolition du salariat. Ce thème qui se fauilera longtemps dans les programmes syndicaux (CGT) et reste d'actualité pour la CNT.

De la nature contradictoire du coopératisme

La question qui est posée au mouvement syndicaliste révolutionnaire est de savoir si la constitution de coopératives est un phénomène positif susceptible de renforcer la lutte de classe. Il n'est pas possible de répondre ni abstracto à une telle question, il est préférable et nécessaire d'appréhender la réalité coopératrice sous toute sa complexité.

Charles Gide (1847- 1932)
Théoricien du Coopératisme neutre, auteur de la République Coopérative, professeur à la Faculté de droit de Paris et au Collège de France, dirigeant historique du mouvement coopératif français, théoricien de l'économie sociale, président du mouvement du christianisme social, déclarait il y a plus d'un siècle à propos de la Coopération : « on peut se demander ce qu'on veut : elle se prête à n'importe quelle fin sociale » L'on ne saurait être plus explicite. D'emblée l'organisation coopérative renferme une tendance conservatrice, réactionnaire et une autre qui se situe de facto d'un point de vue progressiste, voire révolutionnaire (Il n'est pas ici dans nos propos de déterminer, à cet endroit, si le positionnement théorique révolutionnaire proclamé correspond toujours à des pratiques qui se situent dans la droite ligné e des orientations affichées. Souligner ce point implique que l'on ne saurait se positionner vis-à-vis de tel ou tel regroupement coopératif uniquement à partir des thèses mises en avant mais bien en intégrant les pratiques développées)



Dès l'origine, en particulier dans la seconde moitié du XIXe siècle, une fraction du patronat international voit dans « les sociétés coopératives, ... contre erreurs et les périls du socialisme, le plus sûr et le plus généreux des remèdes. » Hubert-Valleroux « les Associations Coopératives » 1884.

Cette approche réactionnaire est aussi en totale opposition avec une autre démarche qui considère la

coopération comme un outil, parmi d'autres, de la lutte pour l'émancipation sociale. Cette autre problématique est résumée par les propos tenus au sujet de la grande coopérative de Gand en Belgique : « Une citadelle, établie par les socialistes et d'où ils bombardent la classe bourgeoise à coup de tartines et de pommes de terre » Ainsi dans l'histoire des coopératives on peut définir deux courants ou écoles qui sont toujours présents aujourd'hui : l'Ecole de Nîmes et Ecole de St Claude (« La Fraternelle »)

L'école de Nîmes

L'appellation Ecole de Nîmes a été donnée à un groupe de théoriciens et de coopérateurs issus de Nîmes et de sa région, regroupés sous la houlette de Charles Gide (1847-1932). Nîmes n'était pas une cité « en avance » sur le plan coopératif comme l'était Lyon. Au contraire, il avait fallu attendre 1979 et les années suivantes, pour que se créent les quelques coopératives qui devaient être à la base de l'Ecole de Nîmes. Fabre et de Boyve lancent l'idée d'une fédération des coopératives du pays, et un congrès se réunit en 1885 à Paris, d'où sortira l'Union coopérative et son journal l'Emancipation. Un jeune et enthousiaste professeur d'économie, Charles Gide, les rejoint et formalisera les théories du groupe : les coopératives de consommation en se développant, aboutiront à la transformation totale de la société en République coopérative. Cette prééminence des coopératives de

consommation n'empêche pas Gide d'avoir une attitude d'intérêt et de sympathie pour les coopératives ouvrières de production, de même que son ami de Boyve qui soutient par exemple la création en 1902 à Nîmes de l'Association ouvrière d'imprimerie La Laborieuse.

Comprendre l'école de Nîmes et c'est aussi voir les applications et ses influences sur notre société actuelle comme l'Economie Sociale de François Soulage (délégué interministériel à l'Economie sociale, en 1989, Michel Rocard étant à Matignon un parcours en conformité avec cette école de pensée à la CFDT, puis le PSU et le PS, ou encore en tant que catholique de gauche.. dans le Comité chrétien de solidarité avec les chômeurs et les précaires.) pris dans les écrits de **Charles Gide**

Le projet d'une « République coopérative » et un « Programme Coopératif »

Lors du discours d'ouverture du premier congrès international des coopératives de consommation qui se tient à Paris, en 1889, Charles Gide dévoile le véritable but de la coopération que s'est fixé la « petite école de Nîmes » :

❖ modifier pacifiquement, mais radicalement le régime économique actuel, en faisant passer la possession des instruments de production, et avec elle la suprématie économique, des mains des producteurs qui les détiennent aujourd'hui, entre les mains des consommateurs.

Comme moyens pratiques d'organisation :

- ❖ une fédération groupant le plus grand nombre possible de sociétés.
- ❖ l'accumulation des bonis pour constituer un fonds de réserve collectif.
- ❖ la création de magasins de vente en gros, fabriquant autant que possible tout ce qu'ils vendent.

Ces moyens ne sont autres que ceux déjà employés en Angleterre et plus ou moins bien imités dans d'autres pays.

Du même coup, il proclame le projet d'avènement de la République coopérative par un « plan de campagne » en trois étapes qui vise à conquérir d'abord *l'industrie commerciale*, puis *l'industrie manufacturière* et enfin *l'industrie agricole*.

(...) ce n'est pas en restant isolées, incohérentes, et intérieurement en état anarchique, que nos petites associations coopératives pourront suffire à ce grand oeuvre de défense sociale et lutter efficacement contre les grandes associations capitalistes. Il faut faire un plan de campagne : ou plutôt il n'y a pas à le faire, il est tout indiqué.

Se réunir entre elles, faire masse, prélever sur leurs bénéfices le plus possible pour fonder de grands magasins de gros et opérer les achats sur grande échelle - voilà la première étape.

Continuer à constituer, par des prélèvements sur les bénéfices, des capitaux considérables et avec ces

capitaux se mettre à l'oeuvre pour produire directement et pour leur propre compte tout ce qui est nécessaire à leurs besoins, en créant boulangeries, meuneries, manufactures de draps et de vêtements confectionnés, fabriques de chaussures, de chapeaux, de savon, de biscuits, de papier - voilà la seconde étape. Enfin, dans un avenir plus ou moins éloigné, acquérir des domaines et des fermes et produire directement sur leurs terres le blé, le vin, l'huile, la viande, le lait, le beurre, les volailles, les oeufs, les légumes, les fruits, les fleurs, qui constituent la base de toute consommation, - voilà la dernière étape».

Au sein du congrès, c'est l'enthousiasme qui l'emporte. Tous, Français et étrangers, ne peuvent que marquer leur accord avec l'affirmation du caractère social du mouvement coopératif de consommation. « A compter du congrès de Paris, on peut dire sans abuser des mots que le mouvement coopératif a une doctrine sociale, un ensemble de règles théoriques lui donnent pour discipline et pour ciment cette force de conviction démocratique et d'action morale dont est fait son succès auprès des masses populaires ».

La Coopération : une association économique

Du point de vue de sa nature, la coopération est une des formes de l'association sachant pour mémoire que chez Marx le syndicalisme relève de l'associationnisme ouvrier. Le coopératisme est donc une association qui n'est ni politique, ni professionnelle mais économique, société par actions, généralement des petites actions, dont l'objectif (partiellement partagé avec le syndicat) est l'amélioration des conditions de vie et d'existence. Cette structure économique se constitue pour obtenir une amélioration au niveau du travail (coopérative de production). Le travail se fait en commun selon des valeurs distinctes de l'entreprise classique. On peut illustrer cette démarche par les exemples historiques des typographes dans les imprimeries ouvrières ou des « braccianti », journaliers italiens (les *braccianti*, « terre aux paysans » se révoltent massivement contre les propriétaires dans le Latium, en Sicile ou encore dans la basse vallée du Pô dans les années 1919-1922. Ces *braccianti*, qui représentent 60% des actifs dans les Pouilles, 50% en Sicile développent une contestation violente, marquée par le marxisme.) La coopérative est également fondée sur le plan de la distribution pour organiser la vente en commun de produits, démarche particulièrement implantée en milieu agricole ou artisanal. Ce type de regroupement s'effectue enfin, au niveau de consommateurs qui se regroupent pour acheter en commun des marchandises à des

prix inférieurs à ceux du marché , nous sommes en présence des coopératives de consommation.

Sur le plan de la production, le regroupement n'a pas toujours comme seule finalité d'obtenir une rémunération supérieure, il s'agit parfois d'instaurer une nouvelle forme d'organisation du travail : salaires égalitaires, rotation sur les postes pénibles, décisions prises collectivement etc.....

Du point de vue de la distribution, l'association a un double but : il s'agit d'élargir le marché à une échelle supérieure aux potentialités d'un marchand isolé et dont d'éviter la surproduction.

Les objectifs des Coopératives de consommations sont multiples : si la recherche d'un achat à un prix moindre que celui du marché est une préoccupation des consommateurs associés, il s'agit souvent aussi d'acquérir des produits de meilleures qualités.

Le prix moindre n'est pas le but exclusif des coopérateurs, cette tendance s'accroît d'ailleurs dans un contexte de production standardisée qui se caractérise par la mise sur le marché, alimentaire notamment, de produits présentant des risques certains pour la santé. Les capitalistes ont d'ailleurs très bien compris cette aspiration, ils en ont fait un créneau rentable avec

des tarifs prohibitifs que seuls les consommateurs les plus argentés peuvent s'offrir.

Au-delà de la finalité de ces différents regroupements, nous voyons les champs respectifs du syndicalisme et du coopératisme. Le syndicat regroupe les producteurs, la coopérative dans son acception la plus courante organise les consommateurs, qui ont également une appartenance de classe.

Coopérative bourgeoise ou coopérative de classe.

Ce qui différencie fondamentalement les coopératives, ce n'est pas tant la forme juridique, société coopérative de consommation civile ou commerciale que le **gestion des trop-perçus**.

Ainsi la **coopérative bourgeoise** favorise un partage mécanique des trop-perçus entre les sociétaires au prorata de la consommation effectuée.

La coopérative se situant dans une perspective de classe, révolutionnaire, organise le partage des trop-perçus selon deux axes : d'une part, une partie des trop-perçus est remise à tous les sociétaires en fonction de la consommation enregistrée à la coopérative ; d'autre part, le reste des trop-perçus alimente des œuvres collectives agissant pour

l'émancipation sociale : caisses de solidarité, de grève, d'éducation ou dons à des syndicats. Il est des coopératives qui ont fait un choix encore plus rigoureux, plus cohérent et qui assurent la répartition de la **totalité** des trop-perçus, une fois ôtée le fond de réserve nécessaire au bon fonctionnement de la coopérative, à des associations collectives. Historiquement, « La Fraternelle de St Claude » dans un Jura a appliqué cette orientation fortement imprégnée des idées de Bakounine.

Coopéquita héritière de « La Fraternelle de St Claude »

La Fraternelle de St-Claude a souvent été appelée l'Ecole de St-Claude par opposition avec l'Ecole de Nîmes.

La coopérative d'alimentation La Fraternelle est fondée en 1881 par le Cercle Ouvrier de Saint-Claude.

Au début, elle se base sur le modèle lyonnais avec la création de coopératives de consommation dont les bénéfices sont affectés en quasi totalité à la réalisation d'œuvres sociales (caisses maladies, chômage, retraite...). Outre La Fraternelle, de nombreuses autres structures sont créées par les ouvriers du Haut-Jura :



syndicats, coopératives de production, cercles et groupes socialistes. Émerge alors la nécessité de regrouper toutes ces entités pour rassembler les énergies.

1897 / 1899 marquent la découverte du modèle exemplaire développé par les ouvriers de la région de Gand (Belgique) qui repose sur un nouveau concept architectural, la Maison du Peuple. Elles fleurissent en Belgique, celle de Bruxelles sera inaugurée en 1899, des liens sont noués avec Gand, ou avec des ouvriers diamantaires parisiens venus former leurs camarades et des délégations seront échangés. L'intérêt est de regrouper sous un même toit les bureaux et entrepôts de la coopérative de consommation, les locaux des syndicats et l'immense salle des fêtes à la fois lieu de débat, d'expression et espace de sociabilité

En septembre 1899, le projet est lancé à Saint-Claude. Les coopérateurs achètent en 1894 une bâtisse, un petit hôtel particulier au plein centre de la ville, rue de la Poyat où la Fraternelle se trouve encore, on y installe les premières boutiques et les foudres de vin. Au départ ce n'est pas très grand, mais des terrains libres qui descendent vers la Bienne jouxtent la bâtisse. Dix ans passe pour que la Fraternelle puisse réellement faire aboutir son projet, Jean-Jaurès vient soutenir le projet.

La Maison du Peuple de Saint-Claude est inaugurée en 1910. « La Frat » comme on dit familièrement

Diverses organisations sont hébergées dans ses locaux.

Elle se développera sur 4000 m² (outre une quinzaine de succursales dans le département dès 1919) ainsi, les

coopérateurs purent concrétiser leur projet ancien : fédérer au-delà du cadre urbain ou péri-urbain l'ensemble des forces par la création de nombreuses annexes sur le territoire haut jurassien.

S'y installent une Bourse du Travail, le siège des syndicats, des coopératives de production et des mutuelles, épicerie, boucherie, charcuterie, vins, liqueurs, charbon, torréfaction, fours à pain, café-restaurant, écuries, garages, etc. théâtre, cinéma (dès 1937), bibliothèque, gymnase, imprimerie, Université Populaire ouvrière... etc.

La Maison du Peuple, grâce à son imprimerie, est également le centre de propagande et de diffusion de la presse socialiste dans le Jura. Ayant à leur disposition des bureaux fixes, ces entités économiques, sociales, politiques, syndicales, culturelles et sportives ont conservé leurs collections d'archives dans de particulièrement bonnes conditions.

La Maison du Peuple, connue également sous le nom de « cathédrale des temps nouveaux », a connu un essor économique de 1910 à 1940

En 1942 – 1943, La Fraternelle entre en résistance active en ravitaillant le maquis. Elle subira les représailles des Allemands : pillage des locaux, déportation de plusieurs sociétaires, etc.

Après la guerre, petit à petit l'évolution économique et politique devient défavorable au système coopératif. En 1984, la coopérative est transformée en association loi

1901 au nom de « La fraternelle » afin de sauvegarder et de développer son patrimoine.

Elle s'approprie alors les lieux en leur donnant un souffle nouveau.

La nouvelle association La Fraternelle, fondée par des membres de la coopérative, réinvestit la Maison du peuple pour y déployer des activités culturelles. Elle s'inscrit dans la continuité de la coopérative, notamment avec ses ateliers d'imprimerie et de sérigraphie qui conservent et emploient les presses du Jura socialiste.

Ces ateliers collaborent avec les écoles de la région et reçoivent des artistes hébergés à la Maison du peuple. Les oeuvres issues de ces résidences sont exposées dans l'ancien gymnase, rénové dans le cadre d'un chantier de réinsertion. La Maison du peuple abrite aussi des concerts de jazz, du théâtre, un cinéma (3 salles) un bistrot et quelques appartements locatifs.

Le fonds d'archives de Saint-Claude est exceptionnel, tant par son volume que par la diversité des documents conservés. Y figurent les archives de la coopérative et des sociétés sportives et culturelles rassemblées à la Maison du peuple, mais aussi celles du journal, de nombreuses coopératives liées à La Fraternelle, et de la CGT locale.

En 2000, l'association a entrepris de collecter des témoignages oraux de membres de la coopérative, désormais réunis sur un CD.

Aujourd'hui, une partie du fond est déjà classée mais un travail considérable reste à faire. Une pièce est encore remplie de boîtes et de cageots de toutes sortes d'où

émergent, entre autres, des liasses d'actions ou des livres de comptes, matériaux pour une histoire à écrire.

Tous les documents relatifs à la gestion et à l'organisation de La Fraternelle sont en effet restés en place, comme si les coopérateurs devaient revenir d'un jour à l'autre.....

FORT ANCRAGE POLITIQUE

«Le programme [de La Fraternelle] est de faire de la société un centre de ralliement de toutes les forces ouvrières, un moyen de les émanciper, non seulement économiquement, mais politiquement, de l'influence patronale, catholique, cléricale et bourgeoise», écrit l'économiste Charles Gide dans un article du Jura socialiste. «Les activités politiques de La Fraternelle n'ont jamais vraiment cessé».

Ainsi, les coopérateurs, en s'engageant dans le mouvement socialiste et en renonçant à leurs dividendes, ont transformé cette coopérative en un moyen d'émancipation des travailleurs par eux-mêmes. L'on peut donc constater que c'est la finalité des coopératives qui permet de distinguer les coopératives bourgeoises des regroupements plus collectivistes ayant une pratique classiste. Naturellement l'on ne saurait se limiter à ce critère, les règles de fonctionnement au sein de la coopérative sont à prendre en compte : capacités autogestionnaires, pratiques égalitaires, etc...Nous voyons donc que selon sa finalité le coopératisme peut

être un point d'appui pour le mouvement syndical. Il n'est pas inutile de rappeler cependant les trois théories coopérativistes qui ont marqué l'analyse de ce secteur.

Coopératisme et mouvement ouvrier.

La conception bourgeoise de la coopérative réduit cette dernière à un montage pratique permettant de réaliser des affaires juteuses. L'esprit individualiste caractérise ces coopératives qui ne visent que l'octroi d'avantages pour leurs adhérents. Selon Pierre Brizon qui retrace en 1913 l'histoire du Mouvement Coopératif, cette catégorie de coopérative est la plus importante, elle représente « les trois-quarts du mouvement coopératifs français » Parfois derrière de telles associations se dissimule une entreprise de la réaction comme les Coopératives **clérico-patronales** du Nord de la France et de la Belgique au début du XXe siècle. Dans d'autres cas, la coopération représente un objectif de conservation sociale porté par des « roublards de l'orthodoxie économique qui égarent les ouvriers dans les voies sans issue de la coopération », selon les propos de Benoît Malon dans son « Manuel d'Economie Sociale »

Le courant « neutraliste » de la coopérative est surtout représenté par les analyses de Charles Gide et des réflexions : **Des Equitables Pionniers de Rochdale**

La coopérative de Rochdale a été créée en 1844 près de Manchester, au Royaume-Uni. Son histoire nous est connue grâce au travail de George Jacob Holyoake, dont



l'ouvrage *L'histoire des équitables pionniers de Rochdale*, est publié à Gand en 1923. De très nombreux auteurs ont étudié et commenté l'expérience considérée aujourd'hui comme celle qui a fixé les règles de la coopération moderne. Le système de Rochdale va en effet avoir une influence décisive sur l'ensemble du mouvement coopératif mondial.

En 1844, la création du magasin de Rochdale est intervenue alors que le mouvement ouvrier anglais a déjà tenté l'expérience coopérative et constaté ses limites. Il s'est alors engagé dans l'organisation politique, luttant désormais pour son émancipation essentiellement par l'usage de la grève.

La réunion en vue de la création de la coopérative a eu lieu au lendemain d'une grève qui échoue. Le choix de la création du magasin et de l'organisation de la consommation coopérative est assorti d'une critique des pratiques coopératives antérieures. Les membres de Rochdale observent que les coopératives de consommation déjà constituées admettent la vente à crédit, n'exigent pas des coopérateurs le choix préférentiel de l'achat coopératif et répartissent le bénéfice en proportion du capital versé. Ils retiennent

donc cette voie en s'engageant à pratiquer une plus grande solidarité que celle dont avaient fait preuve leurs prédécesseurs. Les règles qu'ils fixèrent à leur société ont prévalu dans la majorité des coopératives de consommation, et pour certaines, dans l'ensemble des coopératives. Ce sont les suivantes :

– concernant le fonctionnement : vente et achat au comptant, vente au prix courant de détail du marché, distribution de l'excédent (ristourne) au prorata des achats.

– concernant la structure de la société : principe de gestion démocratique « une personne, une voix », qualité d'associé du sociétaire qui remplit ses devoirs de coopérateur, non-limitation du nombre des sociétaires, sélection des membres sur la base de l'honnêteté, neutralité politique et religieuse, destination d'une partie du bénéfice aux œuvres sociales et au logement.

Ces règles étaient plus contraignantes que les règles coopératives antérieures et représentaient la base d'un développement économique sans équivalent. La société coopérative connut en effet un essor rapide. Six ans après l'ouverture de son premier magasin, elle se tourne vers la coopération de production. Un moulin est acquis, mais le capital est restreint et ne permet pas l'achat de grosses quantités et de bonnes qualités de blé, qui constitue la clef pour réaliser des économies. En 1854, les coopérateurs fondent deux filatures et élargissent le sociétariat afin de disposer de plus de capitaux. En 1860, ils achetèrent un second moulin. Parallèlement, la coopérative organise la

consommation. La coopérative jouait aussi le rôle d'une Caisse d'Épargne, et put secourir ceux qui lui avaient apporté leurs économies pendant la « famine du coton » (1861-1865). La coopérative de Rochdale se développa ensuite fortement (500 magasins en 1863 dans le Royaume-Uni principalement dans Yorkshire et le Lancashire), créa des magasins de gros, sa propre banque et société d'assurance. Elle investit dans des navires pour transporter ses produits, des sociétés de prévoyance mutuelle, mais aussi des bibliothèques et des écoles.

. En 1864, cette section fut transformée en Société coopérative du nord de l'Angleterre pour la vente en gros, donnant ainsi naissance à la première *wholesale society* (magasin de gros). Rochdale s'orientera dès lors vers la seule organisation de la consommation coopérative. La multiplication des magasins de gros qui suivit constitue l'événement majeur du développement coopératif de la seconde moitié du XIX^e siècle.

Si elle ne peut être considérée comme la première expérimentation de la coopération, l'œuvre des Équitables Pionniers de Rochdale reste dans l'histoire de la Coopération comme le plus bel exemple de réussite durable et d'envergure de l'entreprise coopérative. Pendant 62 ans, les Équitables Pionniers de Rochdale conjugueront leurs principes et la faisabilité économique de leur organisation coopérative, dont le nombre d'associés s'éleva à dix mille dans sa période dorée.

Ainsi la conception originelle « neutraliste » de Charles Gide et des Pionniers de Rochdale réside dans le fait qu'elle se présente comme une voie autonome tant vis-à-vis des conservateurs que des coopératives socialistes, syndicalistes, collectivistes. La coopérative rejette ici à la fois l'organisation capitaliste, et son parasitisme, sa motion de profit comme moteur de l'économie, comme l'inféodation aux socialistes de l'époque ; le but ultime des coopératives est ici l'émancipation des travailleurs par une réappropriation graduelle des richesses produites. La coopérative est le moyen d'une révolution économique pacifique. L'association permet de préserver le pouvoir d'achat (principe de l'achat en gros) mais aussi d'accroître la capacité d'épargne des populations exploitées par la remise des bonis. Les adeptes de Charles Gide investissent l'association d'un **devoir de solidarité sociale**, ceci vis-à-vis des syndicats, des mutualités, des caisses de chômage, des universités populaires, etc.... Sur le plan des relations commerciales, ces coopérateurs entendent combattre les falsifications, le crédit usuraire, pour satisfaire aux besoins de tous et non viser le seul profit de quelques-uns. Parallèlement, les partisans de la coopérative neutre inscrivent leur action dans une dynamique d'émancipation sociale. A cet effet, la gestion des coopératives est conçue comme un apprentissage pour la gestion de la société toute entière, à la fois dans le secteur productif et distributif. La démarche éducative des coopérateurs prépare les grandes réalisations collectives.

Charles Gide sera un militant de l'unification et de la concentration des coopératives, à la fois au niveau national et international. La neutralité de la coopération s'exprime à l'égard des divers programmes sociaux ou politiques, avec le souci de rassembler le plus largement possible. Pourtant la neutralité de ce que l'on a nommé «**l'école de Nîme**» est relative : ce mouvement s'oppose explicitement au système économique et social du capitalisme, et œuvre pour l'avènement d'une société meilleure.

En ce qui concerne ce courant coopératiste, il convient de signaler, au début du siècle dernier, la position particulière tenue par la « **Revue Sociale** » inspirée par **Eugène Fournière, Albert Thomas et Ernest Poisson**, qui milita avec ténacité pour la fusion des coopératives neutres et socialistes.

La coopérative socialiste occupe une place particulière. Dans une première période, on constate chez les collectivistes une opposition farouche à la coopération conçue comme entité autonome ayant son propre projet de transformation sociale. De la même façon qu'ils s'opposèrent aux prétentions du syndicalisme révolutionnaire à véhiculer une perspective spécifique, les collectivistes entrèrent en guerre contre la coopération, ceci alors que les orientations initiales de la Première Internationale sont favorables à la démarche coopératiste. La motion votée au Congrès de Genève en 1866 en témoigne : « **l'Association Internationale des Travailleurs** doit tendre à

généraliser le mouvement coopératif, non à le diriger et à lui imposer doctrinalement telle ou telle forme » Cependant, à la fois sur le plan international et en France, la tendance collectiviste développera une position hostile. Le **Congrès Socialiste Internationale de Copenhague** en 1910 affirme : « la Coopération à elle seule serait impuissante à réaliser le but poursuivi par le socialisme, qui est la conquête des pouvoirs publics par l'appropriation collective des moyens de travail »

Jules Guesde (Le nom de Jules Guesde est indissolublement lié à un courant historique du socialisme français, le guesdisme, qui apparaît dans les années 1880 et qui a joué un rôle important dans la fondation de la Section française de l'Internationale ouvrière (S.F.I.O.) en 1905) exprimera le plus résolument cette opposition. La thèse marxiste reproche aux coopérateurs de « faire du capitalisme », critique doublement injuste : les coopératives, si elles n'ignorent pas les lois du marché, œuvrent à leur abolition sur le long terme. En outre, c'est ignorer l'esprit, la finalité qui animent les coopératives sociales ; c'est ne pas voir que ces coopératives aident financièrement des organismes qui se placent résolument sur un terrain de classe. Le courant marxiste ne concède un caractère progressiste aux coopératives que dans le **milieu rural** où elles permettent au paysan de rompre avec son idéologie individualiste, jouant là un rôle éducatif. Ultérieurement Jules Guesde, dans un article du « **Cri du Peuple** » accordera aux coopératives une fonction propagandiste pour le socialisme mais ceci uniquement du fait de l'influence des marxistes qui « ont



estompé les fins commerciales de l'entreprise ». C'est reconnaître que les coopératives peuvent être un outil sur le chemin de l'émancipation ouvrière. Les coopérateurs les plus radicaux n'ont fait qu'affirmer cette analyse dès les origines. Cette évolution théorique des collectivistes se contente en réalité d'enregistrer un constat pratique : sous l'impulsion du mouvement ouvrier belge un rapprochement a eu lieu de 1893 à 1911 entre coopération et mouvement socialiste.

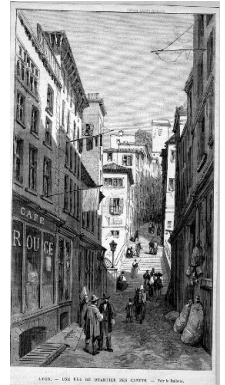
En France, les deux groupements coopératifs, l'Union coopérative de Charles Gide et la Bourse des coopératives de France (dirigée par les socialistes), se réunifièrent en 1912-1913 dans l'Unité Coopérative et formèrent la Fédération Nationale des Coopératives de Consommation (Elle regroupe aujourd'hui près de 1000 magasins, auxquels s'ajoutent les entrepôts, les plates-formes logistiques, les laboratoires (charcuterie, boucherie, boulangerie).

Le réseau des coopératives ne se limite pas aux seules sociétés de distribution alimentaire. Il comprend bien d'autres structures dans des domaines aussi différents que, par exemple, la vente par correspondance, la boulangerie et la panification, les postes et télécommunications et des coopératives d'achat, d'édition, de restauration, etc.). Charles Gide sait que sa tendance y sera minoritaire, et qu'une coopération désunie est impuissante : un regroupement coopératif international impose l'union. (L'Alliance Coopérative Internationale aujourd'hui est une association indépendante et non-gouvernementale qui regroupe, représente et assiste les coopératives du monde entier. Fondée à Londres en 1895, l'ACI compte 221 membres dans 88 pays, et dans tous les secteurs d'économie. Toutes ces coopératives représentent

quelque 800 millions de personnes dans le monde entier.) Il obtiendra de ses partenaires le minimum qui lui paraît fondamental : l'indépendance institutionnelle de la coopération vis à vis des partis. Les socialistes, eux, renoncent à l'obligation pour les coopératives de financer le Parti Socialiste.

Lyon berceau des coopératives en France :

Lyon est au début du 19ème siècle une ville très particulière : plus forte **concentration ouvrières** de l'époque avec des ouvriers de très haut niveau de qualification et une conscience sociale importante. La ville compte en 1830 près de 180 000 habitants, y compris la population de ses faubourgs qui sont des communes à part entière : la Guillotière 20 000 habitants, la Croix-Rousse 16 000. La moitié de la ville vit de la soie, qui représente en 1835 un tiers des exportations d'objets manufacturés de la France. L'industrie de la soie est implantée à Lyon depuis plusieurs siècles, et dès avant la Révolution, Lyon a connu de graves émeutes et grèves, en 1744, et surtout en 1786 la révolte dite « des deux sous » (c'était l'augmentation demandée par « aune » de tissu).



Lyon faillit être détruite pendant la Révolution, et la population se mourrait de misère devant ses métiers à tisser à l'arrêt. Il faudra attendre les fastes de la cour de Napoléon, et surtout la Restauration pour que les métiers fassent entendre de nouveau leur fameux « bistanclaque pan ! ». Ces métiers se transforment d'ailleurs fondamentalement au cours de cette période. **Joseph-Marie Jacquard** (1752-1834) invente le mécanisme qui portera son nom. Cette invention augmenta très fortement la productivité, mais pas les revenus des ouvriers : entre 1810 et 1830 ceux-ci baissent de moitié. L'invention du métier Jacquard a des conséquences imprévus dans l'urbanisme, tenant plus de place en hauteur, il fallut construire de nouveaux ateliers, d'où le développement de nouveaux quartiers : Vaise et la Guillotière, les pentes et le plateau de la Croix-Rousse. Beaucoup de **canuts** savent lire et écrire (il se disait qu'ils lisaient en travaillant à leur métier !), et les chefs d'atelier ont en outre de bonnes notions de dessin, de mécanique, de gestion : ils forment une véritable élite ouvrière.

Les différentes théories et philosophies exposées plus haut trouvent en eux une importante résonance. Les canuts sont non seulement réceptifs aux idées révolutionnaires mais ils savent aussi se constituer en groupements professionnels autonomes : en 1828, des chefs d'atelier, sous l'égide de Pierre Charrier, créent le **Devoir mutuel**, à la fois mutuelle et outil de revendication. En 1832, les compagnons forment leur propre société, les **Ouvriers ferrandiniers**, véritable préfiguration d'un syndicat.

En 1830, au cours des Trois Glorieuses (les trois journées révolutionnaires des 27, 28 et 29 juillet 1830 qui mirent fin à la Restauration), les canuts descendent dans la rue en armes, et aux côtés des bourgeois édifient les barricades.

Le nouveau régime, la monarchie bourgeoise de Louis-Philippe n'apportera aucune amélioration à leur sort, et en novembre 1831, ne pouvant plus vivre de leur travail, ils reprennent les armes. Ce sera cette fois pour leur propre compte. Ils demandent qu'un « tarif » minimum soit appliqué, afin que les négociants ne puissent plus régler leurs problèmes de concurrence sur leur dos. Une puissante manifestation pacifique des canuts décide les négociants à accepter le « tarif », cependant une minorité d'entre eux le refusant encore, ils défilent à nouveau en armes cette fois.



Chefs d'atelier et compagnons-ouvriers, prennent alors le contrôle de la ville. Ils refusent la récupération politique et conservent à leur lutte des objectifs purement sociaux : ils écartent donc les agitateurs républicains qui tentent d'imposer leur drapeau tricolore. L'étendard de la révolte sera le drapeau noir brodé de la devise : "Vivre en travaillant ou mourir en combattant".

Le 3 décembre 1831, l'armée reprend la ville et le « tarif » est aboli comme « contraire à la liberté du commerce ».

Naissance de la coopération de consommation à la Croix-Rousse.

Michel-Marie Derrion met en oeuvre son projet d'épicerie coopérative le 24 juin 1835. Il ouvre sa boutique au 6 de la montée de la Grand'Côte (le n° 95 actuel). Un second magasin s'ouvrira plus tard sur le plateau de la Croix-Rousse, rue Henri IV. Une souscription avait été lancée auprès des militants fouriéristes et mutuellistes lyonnais, mais l'essentiel des fonds venait de Derrion, qui était d'une famille aisée de « soyeux », et des économies de Joseph Reynier, tisserand chef d'atelier et militant fouriériste convaincu lui aussi.

Les principes de ce que Derrion appelait significativement « Le Commerce véridique et social » avaient été énoncés

dans une petite brochure qu'il avait publié l'année au par avant. Il s'agissait pour lui de « terminer d'une manière définitive la tourmente sociale ». Un « primogérant » était élu à la direction de la boutique, contrôlé par une « commission de surveillance composée de personnes honorablement connues ». Le rôle de cette commission était également un rôle « d'inspection et de vérification, soit quant aux marchandises, soit quant aux écritures ». Enfin, les bénéfices étaient redistribués en quatre parts égales : une part pour les souscripteurs ayant apporté leurs capitaux, une part pour les employés du magasin, une part pour les consommateurs (système de ristourne annuelle), et une part pour un fond social. Démocratie et transparence de la gestion, soucis de la qualité des produits vendus, répartition des bénéfices, on a bien là tous les ingrédients d'une coopérative de consommation.

Malheureusement, l'expérience de Derrion et de Reynier devait tourner court assez rapidement bien que sept magasins fonctionnaient en 1836 dans les différents quartiers de l'agglomération. Dans ces années, une grave crise économique secoua la France et Lyon en particulier, réduisant au chômage et à la misère nombre d'ouvriers. Il semblerait également que l'hostilité et les agissements des commerçants traditionnels jouèrent également un rôle dans l'arrêt de l'expérience des « commerces véridiques », ainsi que les tracasseries de l'administration et de la police, prompts

à ressentir toute action groupée des ouvriers comme menaçant l'ordre public et le pouvoir établi. Bref, après trois ans de fonctionnement, les épiceries coopératives de Michel-Marie Derrion ferment, mais le mouvement est lancé : quand les circonstances s'y prêteront, avec la Révolution de 1848, les coopératives lyonnaises renaîtront et se développeront rapidement. Peu de temps après l'échec des coopératives de Derrion, démarra en Angleterre une expérience qui devait durer et avoir beaucoup d'écho. Ces tisserands sont connus sous le nom des « Equitables Pionniers de Rochdale ». Bien qu'eux, comme les canuts, étaient des tisserands (de coton et non de soie), leur situation sociale était très différente : l'Angleterre avait déjà réalisé sa Révolution.

Lyon ville insoumise, Lyon terroir pour les coopérateurs :

A Lyon, François-Joseph Lange, exprimait une vigoureuse critique sociale en particulier contre « les fainéants qui se disent propriétaires », et faisait l'ébauche, dans une petite brochure intitulée : « Remède à tout, ou constitution invulnérable de la félicité publique », d'un système d'organisation sociale original. La cellule de base de la société devait être la « centurie », groupement de cent citoyens avec leur famille. Chaque centurie dispose des équipements nécessaires : son école, son infirmerie, et son « grenier d'abondance » où chaque famille vient tous les

jours puiser selon ses besoins. Les centuries se regroupent sous une forme pyramidale jusqu'à des « congrès » de 50 000 familles formant l'Assemblée nationale qui exerçait le pouvoir suprême.

Très différente, et surtout riche d'expériences concrètes, est l'histoire de Robert Owen (1771-1858). Cet Ecossais, d'origine modeste, avait fondé une entreprise-modèle de filature florissante, où il avait pu démontrer que l'amélioration des conditions de vie et de travail de ses ouvriers (écoles, réduction de la durée du travail, augmentation des salaires) pouvait aller de pair avec des hausses de productivité (la Grande-Bretagne est alors en pleine « Révolution industrielle). Les grands de ce monde se pressent pour admirer son entreprise. Owen voulu aller plus loin : il fonda dans l'Indiana une communauté, New Harmony, qui se révéla être un échec. De retour en Europe, il se consacra à l'organisation d'une « Union des classes productives », qui réalisera l'union de toutes les grandes fédérations ouvrières, et qui débouchera sur le « Chartisme » réclamant le suffrage universel

Cette période de la Restauration est aussi celle de l'apparition de doctrines nouvelles. Ainsi le comte de Saint-Simon, (1760-1824) élabore sa doctrine. Il marquera durablement son siècle, surtout à travers ses disciples et continuateurs, les Saint-simoniens, qui seront souvent à la base de l'expansion industrielle et de grands travaux visionnaires comme le creusement du canal de Suez. La doctrine de Saint-Simon dénonce

les oisifs, qui ont le pouvoir politique et qui vivent du travail des « industriels », que ceux-ci soient ouvriers ou chefs d'entreprises.

Un disciple de Saint-Simon d'inspiration chrétienne, Philippe Buchez (1796-1865), développe en 1831 dans son journal l'Atelier l'idée d'associations ouvrières, entreprises dont le capital n'appartiendrait à personne et serait inaliénable. Une association d'ouvriers menuisiers se crée sur cette base en 1832, une société des Bijoutiers en doré en 1834 : ce sont les premières coopératives de production créées en France.

Pierre Joseph Proudhon (1809-1865), issu d'une famille très modeste, élabore une doctrine de justice et de liberté qui aura, qui a encore d'importantes répercussions dans le mouvement social. Le premier, il forge et applique le concept de socialisme scientifique et lui oppose, dès 1846, le nouveau terme de « socialisme utopique ». Il étudie le travail et ses lois, les forces sociales et la propriété, et débouche sur un fédéralisme autogestionnaire où le coopératisme peut prendre toute sa place. On peut penser que son séjour à Lyon à partir de 1844 lui a fourni matière dans ce domaine.



Charles Fourier (1772-1837) critique « l'anarchie industrielle » et le parasitisme



commercial, et prône le regroupement des producteurs dans des phalanges, au sein de « phalanstères », entreprises communautaires qui sont à la fois des lieux de vie et de travail. La libre association des individus sera la règle, mais sans le « communisme primaire » que comporteront d'autres utopies postérieures : le travail de chaque individu est certes rémunéré, mais aussi son « talent » (évalué par les autres), et le capital. Fourier ne cherchera pas à appliquer ses théories. Est-ce que le fait qu'il résida longtemps à Lyon eut une influence dans le développement des théories de Fourier ?

La naissance de la coopération est au croisement de ce faisceau de pensées plus ou moins concurrentes et plus ou moins entrecroisées, et d'une histoire sociale et politique en pleine évolution.

Lyon a joué un rôle primordial dans l'histoire du mouvement ouvrier aussi bien que dans l'histoire des débuts de la coopération. Lyon et sa société ouvrière représentaient en effet un terrain très riche et propice à l'invention de nouvelles formes d'organisation.

Des coopératives comme outil pédagogique

Le fondateur animateur des Bourses du Travail, Fernand Pelloutier, concevait la gestion, l'administration de ces locaux par les syndicalistes

comme une action d'éducation des travailleurs. La Bourse du Travail était alors analysée comme la constitution d'une Institution ouvrière au sein de la société capitaliste, et des pratiques d'auto administration de la Bourse et de ses œuvres (culture, formation, secours...) avaient une vertu **éducative**. De même que, selon Pouget, (Emile Pouget est l'un des militants les plus représentatifs du mouvement ouvrier français. Son influence fut primordiale, avec celle de Pelloutier, à la fin du XIXeme siècle et au début du Xxe) les grèves partielles, locales étaient une « gymnastique révolutionnaire » préparatoire, répétition avant la grève générale, pour Pelloutier les Bourses du Travail préparaient la classe ouvrière à l'autogestion de la société. Préciser ce point signifie que nous sommes très loin des conceptions romantiques du processus révolutionnaire véhiculées par différents courants spontanéistes ou assembléistes qui rêvent d'un grand soir ultime au terme duquel jaillira une nouvelle société.

Pour le syndicalisme révolutionnaire et l'anarcho-syndicalisme, il existe des tâches préparatoires à la révolution et en particulier celle de former les hommes et les femmes qui seront les leviers de ce processus. Il est évident qu'au-delà des buts immédiats des coopératives, il y a une valeur essentielle dans cette démarche : faire du producteur, du consommateur un acteur conscient. Dans une coopérative de production, le salarié n'est plus totalement un travailleur aliéné. Dans une coopérative de consommation, le consommateur n'est plus un client passif, asservi aux grands circuits de la distribution.

Quand au paysan qui rejoint cette démarche collective, il tisse un autre rapport avec ceux et celles auxquels sa production est destinée, sans omettre le fait de se passer des multiples intermédiaires, proxénètes de l'économie.

L'intérêt pour le syndicalisme de l'action coopérative est donc essentiel tant il est possible de voir les convergences, les complémentarités pour une finalité commune : l'émancipation sociale.

Coopératives : d'hier à aujourd'hui ...

Après l'échec en 1834 du deuxième soulèvement lyonnais des canuts, et de son prolongement républicain parisien, les sociétés ouvrières se maintiennent dans la clandestinité. La crise économique qui durait depuis 1846 favorise l'insurrection républicaine déclenchée en février 1848 suite à l'interdiction d'une manifestation républicaine. Le gouvernement provisoire qui se met en place prend immédiatement un grand nombre de mesures généreuses : abolition de la peine de mort en matière politique, de l'esclavage colonial, etc. La liberté de la presse est proclamée, et le suffrage universel (pour les hommes !) remplace le suffrage « censitaire » où seuls les riches votaient. Les électeurs sont ainsi neuf millions au lieu de 240 000. La journée de travail est réduite, des

bureaux de placement mis en place, l'association ouvrière encouragée. Des ateliers nationaux sont créés pour pallier au chômage, mais les idées généreuses de Louis Blanc (les « Ateliers sociaux »), sont rapidement dénaturées en une espèce d'ateliers de charité hérités de l'ancien régime. A Paris, les coopératives, surtout de production, se créent en nombre, comme la Société fraternelle des Tailleurs de Paris qui aura le marché des 100 000 uniformes de la Garde nationale de Paris. Le 5 juillet 1848 il fut décrété que l'Etat prêterait de l'argent aux associations ouvrières (mais aussi aux associations entre ouvriers et patrons).

A Lyon, l'expérience déjà acquise permet une floraison de réalisations, tant en coopératives de consommation que de production. La Société des travailleurs unis, créée en 1849, possède après deux ans de fonctionnement un magasin de gros, sept épiceries, une boulangerie avec plusieurs fours, deux boucheries, un entrepôt de vin, une pâtisserie et une fabrique de chocolat. Les Fraternités, ou Associations ouvrières fraternelles se multiplient, comme celle des menuisiers, des veloutiers, des charpentiers, des tailleurs de pierre, etc. Rares sont les métiers à Lyon qui n'ont pas leur Fraternité : les périodes où l'emploi n'est pas florissant ont toujours favorisé la création de coopératives. En juin 1848, coup d'arrêt, les Ateliers nationaux, qui malgré leurs défauts permettaient aux plus pauvres de subsister, sont dissous. Une masse d'ouvriers et de chômeurs, sans chefs, sans programme, édifient des barricades et tiennent bientôt la moitié de Paris. La

répression par l'armée sera terrible : 5 000 ouvriers seront tués, 4 000 seront déportés en Algérie.

Après ces journées sanglantes, une république modérée se met en place, et aux élections de décembre 1848 Louis-Napoléon Bonaparte l'emporte largement. Une politique de réaction commence, couronnée par le coup d'état du 2 décembre 1851 qui mènera au Second Empire. Cette fois encore le mouvement ouvrier, bien que n'ayant que très peu résisté, sera décapité : ses dirigeants sont emprisonnés ou exilés (27 000 arrestations, près de 10 000 déportations en Algérie). Les coopératives, Associations, Fraternités, tout ce qui réunit des ouvriers et peut donc devenir un outil révolutionnaire est interdit. L'amnistie ne tarde pas trop, et les exilés et déportés peuvent bientôt revenir en France, mais ce n'est qu'en 1864 qu'une loi abolissant le délit de « coalition » sera votée. L'économie se développe et se modernise fortement pendant les dix premières années de l'Empire. L'empereur essaye, après 1860, d'obtenir un soutien ouvrier pour contrebalancer la perte du soutien catholique : en 1862, 183 représentants ouvriers parisiens peuvent aller à l'exposition universelle de Londres et établissent d'étroits rapports avec les « trade unions » anglais. De nombreuses grèves ont lieu, et les coopératives, de consommation comme de production, se développent à nouveau.

En 1867, une loi officialise l'existence des Sociétés ouvrières de coopération, leur donnant un nouvel élan :

80 sont fondées, dont quinze à Paris et en région parisienne et vingt à Lyon. Parmi celles-ci, l'Association des Typographes Lyonnais (ATL) qui vivra plus de 100 ans.

1870 : Le peuple parisien se rebelle et proclame la Commune. Elle sera abattue pendant la « Semaine sanglante » : 30 000 morts, 38 000 prisonniers, 12 000 condamnations, 10 000 déportations dont 7 000 en Nouvelle-Calédonie. Après l'amnistie des communards en 1880, de grandes lois permettant l'expression démocratique sont promulguées : droit de réunion en juin 1881, liberté de la presse en juillet de la même année. Elles seront complétées par la loi de 1884 sur la liberté syndicale, et la loi de 1901 sur la liberté d'association.

A partir de 1880, le nombre des coopératives de production progresse régulièrement : une cinquantaine en 1884 (année de la création de la Chambre Consultative des Associations ouvrières de production, qui deviendra en 1937 la Confédération générale des SCOP), près de 500 en 1912 (Jean-Baptiste Godin (1817-1888) est un industriel novateur. Il avait découvert la Recherche-développement avant la lettre en recherchant l'innovation technique aussi bien que la rationalisation de la production. Mais c'était surtout un humaniste voulant supprimer la misère ouvrière et associer développement économique et social. Son entreprise est florissante : 30 salariés quand il installe son usine à Guise dans l'Aisne en 1846, 1 500 en 1880. Avec les bénéfices il construit un « Palais social » ou « Familistère » (on sent là l'influence de Fourier et de son Phalanstère) pour loger les ouvriers, avec un confort et une hygiène sans égal à l'époque, des services collectifs de loisir et d'éducation comme une bibliothèque ou un théâtre. Godin crée une mutuelle qui couvre les secteurs de la maladie et de l'accident, ainsi qu'un système de

retraite. Puis il tente d'intéresser son personnel au capital de l'entreprise, et enfin, en 1880, transforme son entreprise en coopérative ouvrière de production, qui existera jusqu'en 1968.)

Le retour des prisonniers amnistiés de la Commune, et la crise économique de 1905-1910 correspondent aux périodes de plus forte progression. Malgré les oppositions du Parti ouvrier et des syndicats aux coopératives, ce sont souvent des militants socialistes et des syndicalistes qui les créent ou les animent. ce sont les coopératives de consommation qui sont les plus nombreuses. Il y en aurait eu un millier en 1893, 1 900 en 1905, 3 100 en 1912 avec plus de 800 000 sociétaires.

Après le long tunnel de la seconde Guerre mondiale et de l'Occupation, les coopératives reçoivent à la Libération leur statut général, qui est celui qui les régit encore aujourd'hui. La loi du 10 septembre 1947, dite loi Ramadier, précise et confirme les règles posées par les législations antérieures.

Les coopératives ont toujours servi le mouvement ouvrier pendant les sombres pages de son histoire, de la commune avec le restaurant coopératif « La Marmite » qui se rendra célèbre durant le Siègre en servant chaque jour des centaines de repas aux gens privés de ressources à « La Fraternelle » pour les résistants en passant par l'Espagne républicaine et son espoir pour un « autre futur » nous ne pouvions tourner cette page sans citer ce texte de Gaston Leval (**Pierre Pillier dit Gaston Leval**, né le 20 octobre 1895 à Saint Denis, mort le 8 avril 1978. Correcteur. Il fuit l'Espagne en 1938, arrêté pour insoumission,

condamné il s'évade de Clairvaux en Août 1940. A la libération il vit à Bruxelles, rentre en France et collabore à la revue contre-courant. Il rejette le qualificatif " anarchiste " trop marqué à son idée. Il fonde le groupe Socialiste libertaire et crée les Cahiers du socialisme libertaire et le Centre de sociologie libertaire. Au début de la guerre 1914-1918, le jeune Gaston Leval se réfugie en Espagne afin d'échapper à la conscription. Il y découvre le mouvement libertaire riche, foisonnant, des camarades simples et généreux dont la chaleur humaine le marque à jamais. Il s'intègre vite à ce mouvement, au point d'être l'un des délégués de la CNT à Moscou en 1921. Ses deux principaux livres sont : L'Espagne libertaire et l'Etat dans l'histoire.) qui s'il a un peu vieilli n'en reste pas moins d'actualité :

« Puisque la production doit satisfaire aux besoins sociaux, il faut l'organiser dans ce but, ce qui a lieu en partie dans la société capitaliste, où l'on produit pour vendre. Mais une économie socialisée devrait à la fois assurer la répartition égalitaire, et éviter le désordre, le gaspillage, la mauvaise utilisation de l'énergie, des matières premières et de l'effort des hommes.

Les produits primordiaux sont ceux qui assurent la conservation immédiate de l'espèce. Ils sont fournis d'abord par l'agriculture. L'économie agricole coordonnée impliquerait, dans cette vision nationale, la planification harmonieuse de toutes les activités devant assurer l'apport annuel ou saisonnier, de chacun des produits consommés par la population. Nous concevons de vastes fédérations parallèles de travailleurs spécialisés dans la fourniture des céréales, fruits, légumes, primeurs, oléagineux, bois, etc. embrassant toute la production.

Ces organismes nationaux seront composés des organismes locaux qui, toujours constitués et fonctionnant d'après le principe fédératif, apporteront les denrées demandées selon leurs possibilités de production, et les excédents moyens, annuels ou saisonniers, des produits qu'ils pourraient livrer à la consommation. Leurs organes technico-administratifs, concentrant tous ces chiffres et en possession des renseignements complémentaires (biologiques, chimiques, diététiques, etc.) indiqueront, d'après le rythme des récoltes, quelle quantité de chacune devra être fournie à l'échelle régionale. De là, des indications seront faites à l'échelle départementale, provinciale ou cantonale, ou à toute autre correspondant à l'organisation de chaque pays; puis enfin, à l'échelle communale. A cette échelle, et dans la mesure où la liberté est compatible avec la nécessité, l'organisation du travail revêtira les aspects les plus divers. Loin de préconiser un seul mode d'organisation, ce qui aboutirait à l'uniformité de la fourmière, nous voyons, dans la variété des structures de base, une indispensable garantie d'humanisme et de liberté.

Dans les pays de capitalisme bourgeois et



de bourgeoisie sclérosée, où les classes sont définitivement constituées, il est devenu impossible, après certaines améliorations conquises par la classe ouvrière, de conquérir dans le cadre du régime des améliorations nouvelles. Mais les travailleurs des villes et leurs organisations peuvent prendre contact avec les coopératives paysannes pour procéder à la vente directe des produits alimentaires agricoles en éliminant, du moins en partie, le parasitisme des intermédiaires qui, dans une nation comme la France, est une des causes principales des difficultés économiques qui assaillent la majorité des habitants. En plus des résultats matériels immédiats, ceux de caractère moral seraient immenses par l'entente entre les deux couches fondamentales de la population active, dont l'hostilité ou l'incompréhension réciproques ne servent que leurs exploiters respectifs. **Et l'on ferait un pas important sur la voie de la transformation sociale.**

Coopératives : une actualité au cœur des luttes

Si nous pouvons nous inspirer de pratiques anciennes des coopératives dans le mouvement ouvrier, nous ne devons pas occulter ce qui fonde le regain d'intérêt pour les coopératives aujourd'hui. L'idée coopérativiste est présente dans les luttes de mineurs de Grande-Bretagne confrontés à la fermeture de leur mine, elle est présente

au cœur du **Chapias** où de la lutte révolutionnaire émerge les instruments du combat pour conquérir non seulement une autonomie politique, territoriale mais également économique et sociale. Elle est présente cette idée, renouvelée, en Afrique où des paysans trouvent le chemin de l'associationnisme comme dans des usines de France confrontées aux délocalisations. Enfin le fait coopératif inspire à nouveaux des paysans, le débat est relancé dans le mouvement syndical autogestionnaire qui réfléchit, loin des salons du syndicalisme institutionnel. Certes cette démarche coopératrice est contradictoire, parfois ambiguë mais notre rôle est précisément non de nous éloigner mais de tisser des liens pour œuvrer aux rapprochements possibles nés des clarifications, du débat commun. Mieux il est sans doute venu le temps non seulement d'entretenir des liens avec certaines formes de coopératives mais également d'œuvrer à la création de coopératives de classe conçues comme point d'appui du mouvement syndical autogestionnaire. De même que la reconquête d'espaces de luttes autonomes est une nécessité, l'élargissement du secteur coopératif social sera une condition de l'émergence d'un espace social unifié. Car il s'agit là d'une complémentarité à la démarche autogestionnaire qui permet de concrétiser un projet de société, de sortir d'une stricte action revendicative pour impulser des pratiques sociales alternatives, concrètes, autonomes. Faut-il préciser que cette démarche se situe aujourd'hui, et de fait, sur le

terrain international qui permettra en particulier de tisser des échanges fructueux avec des paysans, des artisans de différents points de la planète, ceci à la base , et en rupture avec la mode du commerce dit équitable, récupération partielle d'une aspiration authentique à des fins mercantiles. Ceci implique de s'émanciper de fonctionnement stéréotypés, de sortir des frontières, d'aller modestement –mais avec ténacité- vers ceux et celles qui s'auto organisent sur ce terrain.

Nous reviendrons dans la brochure n°2 sur cette question à partir de témoignages sur des pratiques actuelles en France, comme sur le plan international, en particulier au Chiapas ou en Grande-Bretagne en donnant la parole aux producteurs mais aussi aux consommateurs.

Remerciements

Merci à tous ceux qui avant nous ont écrit l'histoire des coopératives .Un merci particulier pour :

- ❖ Romnée Raphaël son article dans le « Bulletin » revue syndicale nous a servie de base pour cette brochure
- ❖ François Espagne ancien secrétaire général de la Confédération générale des SCOP
- ❖ Pierre Rolland, historien, dans le livre 'La coopérative, une autre façon d'entreprendre », 2001, édition SCOPEDIT
- ❖ Les oeuvres de Charles Gide, volume IV, Coopération et économie sociale, 1886-1904. Présenté annoté par Patrice DEVILLERS, l'Harmattan, 2001 , 381 p
- ❖ Jean-François Draperi, la Recma [Alternatives Economiques - Pratique n°22 - Janvier 2006](#)

- ❖ Explications la Fraternelle du site : <http://maisondupeuple.fr>
- ❖ Alix Heiniger et Frédéric Deshusses « la Maison du Peuple réalise un siècle d'Utopie

